

Conseil de la métropole du 24 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 janvier 2020

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M Michel QUERE

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 24 janvier 2020 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

Mme A. ARZUR, Mme N. BATHANY, Mme C. BELLEC, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, Mme A. DELAROCHE, M. D. FERELLOC, M J. GOSSELIN, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. R. JESTIN, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme S. JESTIN, Vice-Présidentes.
Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme S. BASTARD, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme P. HENAFF, M P. KERBERENES, Mme A. LAGADEC, Mme D. LE CALVEZ , Mme M. LE LEZ, Conseillers.

ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :

Mme N. BERROU-GALLAUD, Mme M-L. GARNIER, Conseillères.
Mme J. LE GOIC-AUFFRET, à partir de la délibération C 2020-01-021.

C 2020-01-022 SERVICES A LA POPULATION

OMS - Approbation par Brest métropole et la Ville de Brest de la stratégie européenne des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (Consensus de Copenhague) et de la stratégie française des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la santé

La rapporteure, Mme Isabelle MELSCOET
donne lecture du rapport suivant

SERVICES A LA POPULATION – OMS - Approbation par Brest métropole et la Ville de Brest de la stratégie européenne des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (Consensus de Copenhague) et de la stratégie française des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la santé

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville de Brest est membre du Réseau Européen des Villes Santé (REVS) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), comprenant 1500 villes à ce jour. Ce réseau a adopté sa stratégie en 2018, intitulée "Une meilleure santé et plus de bonheur dans les villes, pour toutes et tous". Il vise à développer une démarche transformatrice pour des sociétés sûres, inclusives, durables et résilientes.

Les compétences de Brest métropole en matière de mobilités, habitat, écologie urbaine, espaces verts et autre, impliquent que les actions menées par Brest métropole peuvent avoir un impact favorable pour la santé de ses habitants.

La validation du consensus de Copenhague et l'adoption de la stratégie 2020-2030 a été actée par la ville de Brest lors du conseil municipal du 12 décembre 2019. Le fait que Brest métropole valide aussi ces principes est un véritable plaidoyer en faveur de la prise en compte de la santé dans les politiques publiques locales de la collectivité.

Le Consensus de Copenhague a été adopté lors du sommet des maires organisé par le bureau Europe de l'OMS qui s'est déroulé en février 2018 à Copenhague. Il s'articule autour de huit engagements des villes, rédigés comme suit :

- 1- Nous nous engageons à agir ensemble pour améliorer la santé et le bien-être de tous ceux qui vivent, aiment, s'instruisent, travaillent et se divertissent dans nos villes.
- 2- Une Ville-Santé donne l'exemple en mettant l'accent sur un développement sociétal à visage humain et en accordant la priorité à l'investissement dans les personnes, pour améliorer l'équité et l'inclusion en renforçant le pouvoir d'agir des habitants.
- 3- Elle donne l'exemple en créant des espaces inclusifs, en tenant compte des environnements sociaux, physiques et culturels dans une approche cohérente ; elle fait la promotion de la santé et du bien-être pour toutes et tous.
- 4- Elle donne l'exemple en veillant à ce que tous les habitants et toutes les communautés participent aux décisions qui les concernent et ont un impact sur les lieux où ils vivent, s'instruisent, travaillent, s'aiment et se divertissent.
- 5- Elle donne l'exemple en s'efforçant d'accroître la prospérité de la communauté et de renforcer ses atouts grâce à une gouvernance des biens et services communs basée sur des valeurs.

6- Elle donne l'exemple en promouvant la paix par le biais de sociétés inclusives qui mettent l'accent sur les lieux, la participation, la prospérité et la planète, tout en plaçant l'individu au centre de toutes les politiques et actions.

7- Elle donne l'exemple en veillant à ce que la protection de la planète soit au cœur de toutes ses politiques intérieures et extérieures.

8- Nous nous engageons à agir collectivement, avec d'autres villes de la Région européenne de l'OMS et du monde entier, en concentrant nos efforts sur l'humain, la participation, la prospérité, la planète, les espaces et la paix, pour la santé et le bien-être de toutes et tous, afin de répondre aux transformations urgentes exigées par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, des Nations Unies.

La validation du Consensus de Copenhague est une obligation de l'OMS Europe pour que les Villes-Santé du Réseau Français des Villes-Santé (RFVS) puissent continuer de s'appeler "Villes-Santé de l'OMS".

Depuis 1996, la Ville de Brest affirme son rôle en faveur de la promotion de la santé en adhérant à ce réseau. Éluë au conseil d'administration en 2018, Brest siège actuellement au Bureau.

Créé il y a 30 ans, ce réseau des Villes-Santé rassemble aujourd'hui près d'une centaine de villes françaises qui, en lien avec l'OMS, participent au mouvement européen. Il a pour but de soutenir la coopération entre les Villes et les intercommunalités qui ont la volonté de mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine.

La nouvelle stratégie 2020-2030 du RFVS adoptée en 2019 s'inscrit dans le cadre européen, mais est aussi le reflet du contexte national : les inégalités sociales de santé et le nombre de décès prématurés restent préoccupants, et l'enjeu est de créer des villes denses et actives tout en préservant l'environnement et la qualité de vie des habitants.

La stratégie s'appuie sur les trois valeurs qui guident l'action des Villes-Santé :

- intersectorialité : s'assurer que toutes les politiques locales soient positives pour la santé,
- équité : renforcer la justice sociale par la réduction des inégalités sociales de santé,
- durabilité : créer des villes agréables pour la population actuelle et les générations futures.

Cette stratégie 2020-2030 intègre aussi les objectifs du Réseau français des Villes-Santé qui, en tant que structure, vise à être un réseau d'excellence, à même de produire de nouvelles connaissances en lien avec le secteur de la recherche, d'influencer les politiques nationales et de porter une vision à long terme via un travail prospectif permettant d'anticiper les enjeux à venir.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes d'approuver :

- la stratégie européenne des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (Consensus de Copenhague)
- et la stratégie française 2020-2030 des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la santé

et d'autoriser le Président de Brest métropole, ou son représentant, à les signer.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION ATTRACTIVITE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI-SOLIDARITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE